



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 5 KAADA 1434 (12 SEPTEMBRE 2013)**

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et l'accord international suivants :

PROJET DE LOI

- **Projet de loi n° 23-13 modifiant et complétant la loi n° 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle.**

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations présentées par quelques ministres.

PROJETS DE DECRETS

1. **Projet de décret n° 2-13-560 pris pour l'application du décret-loi n° 2-13-650 relatif à la dissolution et à la liquidation de l'Agence du partenariat pour le progrès.**

Approuvé.

2. **Projet de décret n° 2-13-614 portant institution du comité national de la transition de la diffusion télévisuelle analogique à la diffusion numérique terrestre.**

Approuvé.

ACCORD INTERNATIONAL

- **Statuts de l'Union arabe des réserves naturelles, adoptés par le Conseil de la Ligue des Etats arabes au niveau ministériel au Caire le 10 mars 2012.**

+ Projet de loi n° 98-13 portant approbation des Statuts mentionnés ci-dessus.

Approuvés.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

1. **le directeur général de l'Agence marocaine de développement des investissements ;**
2. **la directrice des stratégies et des systèmes d'information au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres ;**
3. **le doyen de la faculté des sciences à Tétouan.**